



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX**  
Arrêté de police N° 33/2018 du 19 avril 2018

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,  
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Francisco  
Ferrer dans le cadre du remplacement d'un pylône électrique de la ligne  
225 KV DECHY-GAVRELLE pour le compte de RTE.*

**ARRETE**

- Article 1** *Des travaux de remplacement d'un pylône électrique de la ligne 225 KV DECHY-GAVRELLE dans la rue Francisco Ferrer seront réalisés à partir du lundi 14 mai 2018 et pour une durée de 05 jours.*
- Article 2** *Pendant toute la durée du chantier, la circulation sera interdite dans les deux sens de circulation de 8h00 à 17h00 sauf services de secours et collecte des ordures ménagères puis alternée par feux tricolore de 17h00 à 8h00.*
- Article 3** *Le stationnement sera supprimé sur une partie de la rue Francisco Ferrer pendant toute la durée des travaux.*
- Article 4** *La société OMEXON exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage du chantier et de la signalisation réglementaire.*
- Article 5** *La société OMEXON domicilié 323 rue des Canadiens BP 205 76520 Franqueville Saint Pierre  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN  
Le 19 avril 2018  
Le Maire,  
Maryline Lucas*

